



Adresse : CAC CIS 4 impasse Jean-François Champollion

Tel : 03 88 92 29 84 -cakcis.selestat@gmail.com

Banque : CCM Sélestat 10278 01300 000 220 10340 46

Inscrit au registre des associations du Tribunal d'Instance de Sélestat Vol. XIII folio 51

Agrément Jeunesse et Sports : 67S160 du 29-08-1986 – SIRET 332 679 117 00017 APE 8551Z

CONTRAT DE LOCATION

Nom et prénom du locataire :

N° de portable :

Adresse :

Le loueur met à disposition le matériel ci-après désigné, au locataire, qui accepte et reconnaît l'avoir reçu en état satisfaisant de pratique, conforme à sa destination :

.....Canoëskayaks SUP gilets
.....pagaies simplespagaies doublesPagaie SUPbidons étanches

Heure de départ : heure de retour prévue :

OBLIGATIONS DU LOCATAIRE ET DES PARTICIPANTS

Le locataire et l'ensemble des participants attestent avoir pris connaissance de toutes les informations communiquées, des affichages mis en place par le loueur et des conditions générales de vente. Ils s'engagent :

- à être apte à nager 25 mètres et à s'immerger et à être conscient et responsable de son état physique.
- à être âgé de plus de 7 ans,
- à n'embarquer aucune autre personne que celles déclarées au verso du présent contrat.
- à porter mon gilet tout au long du parcours
- à ne pas embarquer, ni consommer de l'alcool pendant l'activité.
- ne pas avoir de contre-indication physique à la pratique de l'activité.
- à ne pas abandonner mon matériel nautique sur le parcours.
- à naviguer sur le parcours prévu, dans le plus grand respect de la rivière et de ses autres usagers, notamment des riverains (pas de nuisance sonore notamment dans la traversée des villages et de la réserve naturelle de l'III*Wald) et ne laisser aucun détrit.
- à respecter la faune et la flore et fait particulièrement attention aux oiseaux lors de la période de nidification
- à rincer les embarcations en bord de rivière après utilisation.
- Je reconnais avoir reçu le matériel loué en parfait état d'utilisation, avoir reçu une carte du parcours et avoir été informé des dangers éventuels ainsi que de la localisation des débarcadères.
- Je dégage le CAC CIS Sélestat de toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir par suite de l'utilisation du matériel loué et déclare assumer tous les risques que comporte la pratique du canoë et du kayak..
- Le matériel loués non rendu, soit perdu, soit brisé (en dehors de l'usure normale) sera facturé au locataire à sa valeur vénale: valeur du matériel neuf du moment déduit de 15% par année entière d'utilisation.
- Au-delà de 1 heure de dépassement de l'horaire de restitution convenu, le groupe se verra facturer un supplément forfaitaire de retard de 50 euros par tranche de 1h de retard entamée.

PRESTATIONS CONCERNÉES - RÈGLEMENT

Date de la prestation :	Prestation :	Nombre :	Prix unitaire :	Prix total :
	<input type="checkbox"/> location ½ journée <input type="checkbox"/> location journée			
<i>En cas de conditions météorologiques ou hydrologiques défavorables dont il est le seul juge, le loueur peut sans préavis refuser la location sous la seule réserve du remboursement des sommes éventuellement versés.</i>			TOTAL	
<i>La prestation de transport du matériel et des chauffeurs est comprise dans les tarifs indiqués.</i>			<input type="checkbox"/> Espèces	
			<input type="checkbox"/> CB	
			<input type="checkbox"/> Chèque	
			<input type="checkbox"/> ANCV	

Date :

Signature du locataire et/ou du responsable

Précédée de la mention « lu et approuvé »

ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Chaque participant s'engage à respecter les règles précisées ci-dessus.

Pour une personne mineure, son représentant légal atteste et s'engage en leur nom à respecter les règles précisées ci-dessus et l'autorise à participer à l'activité.

NOM Prénom	Date de naissance	Signature*

Signature du représentant légal si personne mineure.